

CONTRIBUTION A LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) : PROGRAMMATION DES ACTIONS ET CRÉDITS 2024

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 841-5 et D841-9 ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 portant modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC et notamment l'article 1 ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment l'article 7 ;

Vu l'avis favorable du Parlement étudiant réuni en séance le 28 septembre 2023 ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant que, conformément à l'article D. 841-9 du code de l'éducation, la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration et sont transmis pour information au recteur d'académie ;

Considérant qu'il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la programmation des actions et crédits 2024 de la contribution à la vie étudiante et de campus (Cvec), telle qu'elle lui a été présentée ;

Délibère

Article 1^{er}

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	30
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	30
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
À Champs-sur-Marne, le 14 décembre 2023



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRÉSENTATION

PROGRAMMATION DES ACTIONS ET CRÉDITS 2024 DE LA CVEC

Information

Vote

Contexte :

La Commission CVEC Plénière s'est réunie pour proposer un budget de programmation des actions et des crédits pour l'année civile 2024.

Ce budget de programmation des actions et des crédits a été présenté au Parlement Étudiant du 28 septembre 2023 et a été approuvé à 7 voix favorables et 1 abstention.

Délibération sur :

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur le budget de programmation des actions et crédits CVEC 2024

Document joint :

- Tableau budgétaire de programmation des actions et crédits 2024.

